

LE 9ème CONCOURS INTERNATIONAL DE HAUTBOIS DE KARUIZAWA AU JAPON 2009

du samedi 10 au dimanche 18 octobre 2009

Karuizawa Ohga Hall (ville de Karuizawa, préfecture de Nagano)

Organisation: Sony Music Foundation

Sous le patronage de: L'Agence des Affaires Culturelles du Gouvernement Japonais /
l'Association internationale de l'anche double(IDRS) / l'Association japonaise de
hautbois(Japan Oboe Association) / la ville de Karuizawa / la Commission municipale
d'éducation de Karuizawa / The Shinano Mainichi Shimbun

Avec le concours de: Sony Corporation

Avec la coopération de: l'Orchestre philharmonique du Kansai (Kansai Philharmonic
Orchestra)/ Japan Double-Reed Inc. / Karuizawa Ohga Hall / FM Karuizawa

1. Dates

Examen éliminatoire (audition des enregistrements)	mai 2009(à huis clos)
Première épreuve (publique)	le samedi 10 et le dimanche 11 octobre 2009
Deuxième épreuve (publique)	le mardi 13, le mercredi 14 et le jeudi 15 octobre 2009
Epreuve finale (publique)	le dimanche 18 octobre 2009
Remise des prix	le dimanche 18 octobre 2009

2. Lieu

Karuizawa Ohga Hall (altitude : 1000m)
Adresse: 28-4 Karuizawa-Higashi, Karuizawa-machi, Kitasaku-gun, Nagano 389-0104
tél: +81 (0)267-42-0055

3. Conditions de participation

Tout hautboïste né entre les ans 1979 et 1991, n'ayant pas déjà reçu le premier prix du Concours

4. Inscriptions

(A) Procédures d'inscription:

①Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet:

<http://www.oboeck.jp>

②Après envoi du formulaire d'inscription par courrier électronique, soumettre tous les documents (a) à (c) ci-dessous dans les délais.

(a) photos

- Si les photos sont envoyées numériquement, les envoyer en même temps que le formulaire d'inscription.
- Nommer les documents photographiques du nom du candidat.
- Les photos doivent représenter le candidat en buste, de face.
- Elles doivent avoir été prises dans les six mois précédant la date d'inscription.
- Elles peuvent être en noir et blanc ou en couleurs mais ne doivent pas être découpées de dépliants ou de magazines, etc.
- Si les photos sont envoyées par la poste, en envoyer trois de format 4cm sur 5,5cm.

(b) un document officiel justifiant l'âge du candidat

- Passeport, permis de conduire, attestation de carte vitale, acte d'état civil ou acte de naissance (photocopies acceptées).

(c) un enregistrement des œuvres imposées pour l'examen éliminatoire sur MD, CD ou DAT

- Cassettes, vidéo-cassettes et dossiers numériques non acceptés.
- Inscrire clairement sur le support d'enregistrement le nom du candidat, le lieu et la date de l'enregistrement.
- Seuls les enregistrements réalisés en octobre 2008 ou plus tard, et n'ayant subi aucun montage seront acceptés.

(B) Adresse d'envoi des candidatures

Secrétariat pour le 9ème Concours international de hautbois de Karuizawa au Japon
Sony Music Foundation
JS Ichigaya Bldg 7F,
5-1 Gobancho Chiyoda-ku,
Tokyo 102-0076, Japon
Tél. +81-(0)3-3261-9933 Fax. +81-(0)3-3261-9898
e-mail: info@oboeck.jp

(C) Dates de réception des candidatures

du mercredi 1er avril au vendredi 24 avril 2009
(toute inscription parvenant passé ce délai ne sera pas tenue en compte)

5. Exemption de l'examen éliminatoire

L'inscription d'un candidat ayant réussi à la première épreuve dans les éditions précédentes du Concours sera acceptée sans envoi d'enregistrement.

6. Résultats des examens éliminatoires

Les résultats seront notifiés à tous les participants avant le 30 juin 2009.

7. Candidats admis à la première épreuve

(A) Frais de participation

- 20,000 yen
- L'examen éliminatoire est non-payant.
- Les frais de participation ne seront remboursés en aucun cas.
- Les coûts d'envoi du paiement sont à la charge du candidat.

(B) Frais de voyage

- Les frais de voyage sont à la charge du candidat. Cependant, une aide financière pour le voyage sera donnée aux candidats ne résidant pas au Japon et que le Comité juge comme nécessitant une aide. Le montant suivant sera payé au concerné lors de la première épreuve:
 - s'il vient des Etats-Unis, d'Europe, d'Océanie, ou d'Afrique: 40,000 yen
 - s'il vient de la zone asiatique: 20,000 yen

(C) Frais de séjour

- Les frais de séjour sont à la charge du candidat. Un hébergement suivant les calendriers ci-dessous sera toutefois mis à la disposition de candidats japonais ou d'autres nationalités ne résidant pas au Japon et que le Comité juge comme nécessitant une aide.
 - a) candidats de la première épreuve : du 7 octobre au lendemain matin du dernier jour de la première épreuve (matin du 12 octobre)
 - b) candidats de la deuxième épreuve : du 7 octobre au lendemain matin du dernier jour de la deuxième épreuve (matin du 16 octobre)
 - c) finalistes : du 7 octobre au lendemain matin du dernier jour de l'épreuve finale (matin du 19 octobre)

8. Accompagnement

- Pour la première et la deuxième épreuve, l'accompagnement se fera au piano et au clavecin; en épreuve finale, les candidats joueront avec le Kansai Philharmonic Orchestra.
- En principe, chaque candidat amène son pianiste et/ou claveciniste à ses frais.
- Si un candidat est dans l'impossibilité d'amener un/des accompagnateur(s), le Comité lui en désignera un parmi les accompagnateurs officiels.
- Le Comité se réserve le droit de définir les heures et lieux de travail avec

l'accompagnateur officiel.

- Il n'est pas garanti que l'accompagnateur officiel de la deuxième épreuve soit le même qu'à la première.

9. Ouverture des événements au public

- Le public pourra assister à toutes les interventions liées au concours excepté l'audition des enregistrements.
- Les interprétations aux épreuves éliminatoires et finales ainsi que la remise des prix pourra faire l'objet de diffusion en direct ou en différé au moyen de captation visuelle ou/et sonore pour la télévision, la radio ou l'internet.

10. Visa et assurance

- Les candidats nécessitant un visa pour entrer au Japon sont tenus responsables de l'obtenir par eux-mêmes. Le Comité leur fournira les documents nécessaires sur demande.
- Il revient aux candidats de se couvrir d'une assurance maladie, accidents ou autre pour la durée du Concours, le voyage aller et retour inclus.

11. Résultats

Première épreuve.....dimanche 11 octobre

Deuxième épreuve.....jeudi 15 octobre

Epreuve finale.....dimanche 18 octobre

L'annonce des résultats se fera à l'issue de chaque épreuve.

12. Récompenses

•Premier prix un diplôme et 1.300.000 yen

•Second prix un diplôme et 700.000 yen

•Troisième prix un diplôme et 300.000 yen

En cas de prix ex-æquo, le Comité re-définira le montant attribué à chaque lauréat.

Au cas où aucun candidat ne correspond à un certain prix, celui-ci ne sera pas attribué.

•Mention honorable (bourse spéciale) un diplôme et 100.000 yen

Attribué à tous les finalistes sauf les 1er, 2nd et 3ème prix.

•Prix Sony

Un souvenir sera offert par la Sony Corporation à chaque finaliste.

•Prix d'encouragement

Le Comité fera sa sélection parmi les candidats de nationalité japonaise, mais s'il est jugé qu'aucun n'y correspond, ce prix restera non attribué.

• D'autres prix peuvent être attribués par des organisations ou des particuliers approuvant la vocation du Concours.

Les montants ci-dessus comprennent les taxes basées sur le système de taxation japonais.

13. Droits

L'organisateur se réserve les droits relatifs aux photos, enregistrements sonores, enregistrements visuels, diffusion, etc. de toutes les séances du Concours.

14. Divers

- Le Comité se réserve le droit de rendre publiques les informations biographiques des candidats en se basant sur les données incluses dans le bulletin d'inscription, excepté les coordonnées des inscrits.
- Tout litige lié au Règlement sera examiné au regard de la version japonaise de celui-ci et sera soumis à la loi japonaise.